



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



**DELIBERATION**  
**N°2012-92 du 19 juin 2012**

**OBJET : Crèche du Pays de la Meije : marché de travaux lot n° 7 – autorisation de signatures.**

*Rapporteur : Mme Laurence FINE*

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60  
30 à partir de la délibération n°2012-61  
31 à partir de la délibération n°2012-71  
29 à partir de la délibération n°2012-86  
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89  
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

*M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

**Avaient donné pouvoir :** M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de création et aménagement des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance,

**Vu** l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2012-54 du 10 avril 2012 autorisant le Président à signer les marchés de travaux dans la limite de certains plafonds,

**Considérant** l'appel d'offres ouvert lancé le 15 mars 2012,

**Vu** le compte-rendu de la commission d'appel d'offres en date du 5 juin 2012,

**Considérant** que pour le lot 7 – Revêtements de sols – faïence, le montant de l'offre jugée la plus intéressante par la Commission dépasse de 1,3% le plafond d'autorisation de signature, mais que par ailleurs, d'autres lots seront attribués à des montants inférieurs aux estimations,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 12 juin 2012,

**Délibération n° 2012-92**

### Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le marché du lot 7 – Revêtement de sols - faïence avec l'entreprise GAP CARRELAGE, désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 40 056,77 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012